



Pays de la Loire

recensement agricole 2010

Les signes officiels de qualité, un atout pour les produits ligériens

En partenariat avec l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)

Lors du recensement agricole réalisé en 2010, plus de 5 900 exploitations ligériennes, soit 17 % de l'ensemble des exploitations (+ 4 points par rapport à 2000), déclarent avoir au moins une production sous signe de qualité officiellement reconnu (AOC-AOP, IGP, label rouge, agriculture biologique). Près de 2 500 exploitations produisent sous label rouge. Environ 2 100 exploitations sont engagées dans les signes AOP-IGP (dont une large majorité en viticulture) et 1 650 environ sont converties ou en cours de conversion à l'agriculture biologique. Les zones de productions sous Label Rouge se situent la plupart du temps dans les aires d'Indication géographique protégée (IGP), notamment en volailles. Ainsi, les exploitations concernées par le Label Rouge sont aussi, le plus souvent, engagées dans une démarche IGP. Les différentes orientations de production ne privilégient pas les mêmes signes de qualité.

Une région et plusieurs productions très concernées par les signes d'identification de l'origine et de la qualité (SIQO)

Les Pays de la Loire sont l'une des principales régions pour la production sous SIQO, notamment en agriculture biologique et en Label rouge. La région se situe au 1er rang national en termes de nombre de produits gérés (Source site INAO, données nationales).

Les exploitations bovines, granivores et viticoles représentent les trois quarts des exploitations déclarant un signe de qualité officiellement reconnu (tab. 1). Il apparaît clairement que les différentes filières régionales ne privilégient pas les mêmes signes de qualité (fig. 1 et tab. 2).

Tableau 1 - 17 % des exploitations déclarent une production sous signe de qualité officiellement reconnue (SIQO)

Ensemble des exploitations - RA 2010	Nombre d'exploitations avec SIQO	Poids de l'OTEX dans les exploitations avec SIQO	Poids des exploitations avec SIQO dans l'OTEX
Exploitations bovines (lait, viande, mixte)	1485	25 %	11 %
Exploitations d'élevage de granivores (volailles, porcs)	1480	25 %	28 %
Exploitations spécialisées en viticulture	1410	24 %	84 %
Exploitations de polyculture et polyélevage	940	16 %	25 %
Autres OTEX	600	10 %	6 %
Toutes OTEX	5915	100 %	17 %

Note de lecture :

1 485 exploitations bovines spécialisées déclarent une production sous signe officiel de qualité (SIQO). Ces exploitations avec SIQO représentent 25 % des exploitations régionales ayant au moins un SIQO mais seulement 11 % des exploitations appartenant à l'OTEX considérée.

Source : RA 2010

Tableau 2 - Contribution des OTEX aux différents SIQO revendiqués en Pays de la Loire

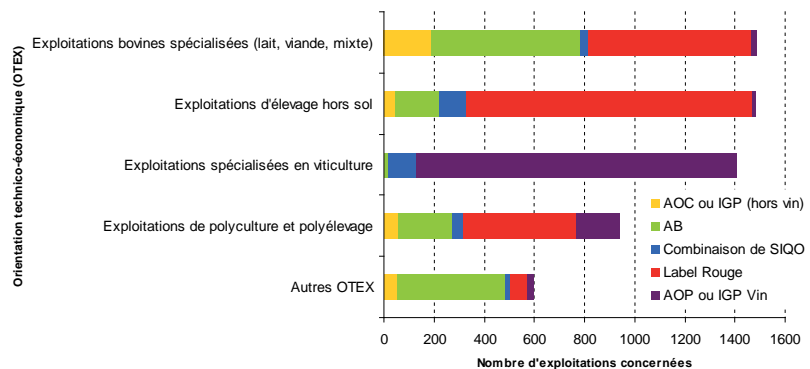
Ensemble des exploitations	AOC (hors vin)	IGP (hors vin)	AB	Label rouge	AOP ou IGP Vin	Tous SIQO
Exploitations bovines spécialisées (lait, viande, mixte)	59 %	14 %	38 %	27 %	2 %	25 %
Exploitations d'élevage de granivores	18 %	33 %	14 %	50 %	1 %	25 %
Exploitations spécialisées en viticulture	1 %	2 %	8 %	0 %	84 %	24 %
Exploitations de polyculture et polyélevage	17 %	18 %	14 %	20 %	12 %	16 %
Autres OTEX	5 %	33 %	27 %	3 %	2 %	10 %
Toutes OTEX	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : RA 2010

	Exploitations sous SIQO
AOC-AOP non viticole	320
AOC-AOP viticole	1 615
IGP non viticole	150
IGP viticole	780
Label rouge	2 480
Au moins un produit sous SIQO (hors bio)	4 275
Au moins un produit bio	1 640
Au moins un produit sous SIQO	5 915

NB : Certaines exploitations combinent plusieurs SIQO.

Figure 1 - Signes de qualité officiellement reconnus et OTEX



Source : RA 2010

En effet, les viticulteurs ligériens spécialisés sont fortement impliqués dans la démarche des AOP/IGP viticoles. Sur la trentaine d'AOP, une seule n'est pas viticole ou cidricole : le bœuf AOP Maine-Anjou (cf. carte en annexe). Celui-ci est produit dans le bocage des départements de Mayenne, Sarthe et Maine-et-Loire. A cela s'ajoutent une vingtaine d'IGP dont 12 concernent les produits animaux. Ces IGP non viticoles sont fréquemment associés à la production de volailles, tout comme le Label Rouge.

S'agissant de ce dernier, 110 cahiers des charges sont gérés par les Organismes de Défense et de Gestion* (ODG) situés dans la région. Ceux-ci concernent essentiellement des produits animaux (viandes, volailles) et représentent près d'un quart des produits nationaux répertoriés en Label Rouge.

Les productions végétales spécialisées (maraîchage, viticulture et arboriculture) et laitière bovine apparaissent, quant à elles, plus fréquemment impliquées dans le développement de l'agriculture biologique (AB). Dans les Pays de la Loire,

les produits les moins présents dans les signes officiels de qualité sont les produits laitiers et végétaux (hors vignes). Ces derniers sont uniquement engagés dans les IGP Mâche Nantaise, Mogette de Vendée et Melon du Haut-Poitou.

Les exploitations faisant valoir un signe de qualité sont peu rencontrées dans les exploitations de petite dimension économique (4,5 % d'entre elles) mais le sont nettement plus dans les moyennes (16 %) et les grandes (25 %). Souvent associée à un usage plus fréquent des circuits courts, la présence de SIQO sur l'exploitation va généralement de pair avec un emploi agricole plus important sur l'exploitation, ceci pour la quasi-totalité des OTEX (2,6 UTA en moyenne par exploitation avec SIQO contre 1,9 UTA pour l'ensemble des exploitations).

Toutes situations confondues (y compris viticulture), près de 15 % des exploitations de la région (soit un peu plus de 5 000) commercialisent des produits de leur exploitation via des circuits courts.

Cette proportion grimpe à 39 % pour les exploitations déclarant produire sous signe de qualité officiellement reconnu. Hors viticulture, cette proportion passe de 11 à 20 %. Toutes les filières ne sont pas impliquées de la même façon dans ce mode de commercialisation. Il est fréquemment rencontré dans les filières végétales spécialisées (maraîchage, arboriculture, vigne) et plus encore si l'exploitation peut faire valoir un signe de qualité de type AOP-IGP vin ou agriculture biologique. A l'opposé, les exploitations avicoles spécialisées utilisent peu ce mode de commercialisation (12 % d'entre elles). En effet, la production de volailles labellisées est particulièrement importante dans la région, ce développement tenant à l'ancienneté de certains groupements de producteurs et à la notoriété de leurs labels. La filière s'est donc organisée en lien avec les industries agroalimentaires implantées dans les bassins de production et commercialisant sur tout le territoire national. Dans ce contexte, le développement des circuits courts s'est avéré moins nécessaire.

Une grande région viticole sous appellations ou indications géographiques (AOP-IGP viticoles)

Les exploitations viticoles spécialisées représentent environ 5 % des exploitations de la région mais plus de huit sur dix (environ 1400) sont impliquées dans une démarche de qualité officielle. Malgré leur effectif restreint, ces exploitations viticoles spécialisées représentent à elles seules près d'un quart des exploitations régionales déclarant un signe officiel de qualité. Plus des deux tiers des exploitations régionales bénéficiant d'une AOP ou IGP (viticole ou non) sont des exploitations viticoles. Parmi ces exploitations vi-

ticoles, 7 % produisent également sous la certification de l'Agriculture biologique (AB).

La palette des vins de la région est d'une grande richesse : le vignoble des Pays de la Loire compte pas moins de 28 AOP (cf. liste page 4 et carte en annexe). Ses vins sont d'une grande variété : blancs, rouges ou rosés, secs ou liquoreux, tranquilles ou effervescents. Le vignoble ligérien se distingue par la large valorisation de ses vins sous indication géographique :

95 % des 35 800 hectares en vigne sont déclarés destinés à la production de vins sous AOP et IGP (86 % en AOP, 9 % en IGP)¹. Au niveau de la production de raisins pour la cuve, 87 % de la récolte 2010 sont destinés à un vin sous appellation ou indication géographique, soit nettement plus qu'à l'échelle nationale (49 %). En 10 ans, le volume relatif de ces vins a cependant perdu 10 points dans la région (97 % de la récolte 2000).

Une filière bovine partagée entre Bio et autres signes de qualité

Le poids économique de la filière bovine² spécialisée en lait et/ou viande constitue 27 % du potentiel agricole régional. Les Pays de la Loire sont au 1er rang des ré-

gions françaises pour la production de viandes bovines (17 % du total national) et au 2^e pour le lait (15 % de la production nationale).

Les exploitations bovines spécialisées (en lait et/ou viande) représentent environ 39 % des exploitations de la région et le quart des exploitations déclarant un signe

* ODG : Structure fédérative qui représente et rassemble les opérateurs de la filière concernée. La démarche d'obtention d'un signe de qualité est obligatoirement portée par un ODG.

de qualité (soit environ 1 500). Elles sont particulièrement représentées dans les AOP hors vin (près de 60 % des exploitations bénéficiant de ce type de SIQO), en agriculture biologique (38 % des exploitations) et dans une moindre mesure dans le label rouge (27 % : il s'agit alors très majoritairement de viande bovine).

La filière bovine est plus présente en Agriculture biologique (AB) que la filière avicole.

Près de deux exploitations bovines biologiques sur trois sont spécialisées dans la production laitière. Les exploitations bovines spécialisées déclarant un autre signe de qualité sont plutôt orientées vers la production de viande ou mixte lait-viande puisque près de 8 sur 10 détiennent des bovins viande. Contrairement aux exploitations avicoles spécialisées, peu présentes dans la commercialisation via des

circuits courts (y compris lorsqu'elles déclarent un SIQO), plus d'une exploitation bovine sur quatre spécialisée en viande bovine de qualité (label rouge, AOC et/ou IGP) commercialise au moins une partie de sa production de cette façon alors qu'en l'absence de SIQO, elles sont quatre fois moins à le faire.

Une filière volailles fortement impliquée dans les démarches label rouge et IGP

La filière volailles est particulièrement bien implantée dans les Pays de la Loire, puisqu'en termes de Production brute standard (PBS), sa contribution représente 22 % de l'économie agricole régionale. Elle mise particulièrement sur une production sous signe de qualité, notamment le Label Rouge.

Les exploitations avicoles spécialisées (Otex 5200) représentent à peine 8 % des exploitations de la région mais 13 % de l'ensemble des exploitations déclarant un signe de qualité. Au final, au sein de ces exploitations spécialisées en aviculture, près de 28 % d'entre elles déclarent un signe officiel de qualité (environ 740). Elles sont particulièrement représentées dans les signes label rouge et IGP (hors vin) puisqu'elles hébergent près du quart de l'ensemble des exploitations déclarant ces signes. En revanche, elles apparaissent peu

pour les autres signes de qualité (AB, AOP). La grande majorité des produits labellisés volailles est protégée par une ou plusieurs Indications géographiques protégées (IGP). Excepté le Saumurois, l'ensemble du territoire ligérien est ainsi couvert par au moins une IGP volailles (cf. carte en annexe).

Cahier des charges oblige, la production sous Label Rouge est synonyme de pratiques d'élevage moins intensives, densité et effectif de volailles par bâtiment et par exploitation étant limités. On dénombre ainsi en moyenne 9 500 places d'élevage de poules et poulettes par exploitation avicole avec SIQO contre 27 500 dans les exploitations sans signe de qualité, et une surface moyenne de bâtiments destinés aux volailles de chair de 1200 m² (contre 1500 m² en l'absence de SIQO).

Ces exploitations avicoles ligériennes³ avec SIQO sont souvent des structures qui adhèrent à une démarche qualité dans un souci de diversification des activités. Leur SAU moyenne, 95 ha, est nettement supérieure à celle d'une exploitation sans signe de qualité (60 ha) et les GAEC y sont surreprésentés (24 % contre 16 % dans les exploitations avicoles sans signe de qualité). Cette forme sociétaire permet aux associés (près de 3 en moyenne par GAEC) une répartition des tâches voire des ateliers.

Ainsi, dans la filière avicole, les exploitations ayant au moins une production sous Label sont les moins spécialisées en aviculture. Ces structures font davantage appel à la main d'œuvre familiale : avec les chefs et coexploitants, celle-ci représente 86 % de l'emploi contre 72 % dans les exploitations sans signe de qualité.

Une agriculture biologique bien implantée

Que ce soit en viticulture ou dans les autres filières agricoles, le développement du bio est un phénomène récent qui s'inscrit dans une démarche de long terme pour l'exploitant. En 2010, les Pays de la Loire se situent au second rang des régions françaises en termes de surface (4,4 % de la Surface Agricole Utilisée) et au 6^e rang français en part d'exploitations bio. Ces dernières représentent 4,8 % des exploitations agricoles ligériennes et 28 % des exploitations de la région ayant au moins un SIQO. La part des exploitations en bio dans la région a quasiment doublé en dix ans et cette progression devrait se poursuivre compte-tenu du millier d'exploitants déclarant envisager une conversion dans les cinq prochaines années. Six exploitations bio sur dix sont situées en Loire-Atlantique et Maine-et-Loire.

Les exploitations spécialisées en bovin concentrent 38 % des exploitations bio ligériennes bien que 5 % seulement d'entre elles soient bio.

Le signe AB est présent dans 5,5 % des moyennes et grandes exploitations mais aussi dans 2,6 % des petites. Il se distingue donc par sa présence dans les petites exploitations contrairement aux autres signes de qualité qui ne se retrouvent que dans les moyennes et grandes exploitations. Ainsi, une exploitation bio sur sept est une petite structure en termes de production brute standard (PBS). Leur classement dans la catégorie des petites exploitations est toutefois à prendre avec précaution, l'affectation d'une exploitation à une taille de PBS ne reposant que sur des rendements et prix moyens, sans autre considération.

Bien que présentant une SAU proche de celle du conventionnel, les exploitations bio mobilisent en moyenne plus de temps de travail, avec 4,5 UTA pour 100 hectares de SAU en bio (contre 3,0 UTA en conventionnel). Ce différentiel s'observe dans la quasi-totalité des orientations

technico-économiques.

L'exploitation bio ligérienne s'inscrit également dans une dynamique de diversification puisque 20 % d'entre elles déclarent pratiquer une activité de diversification contre 6 % pour les conventionnelles. La transformation des produits agricoles à la ferme est la première activité de diversification des exploitants bio, loin devant l'hébergement ou la restauration.

Enfin, une exploitation bio sur deux a fait le choix de commercialiser au moins une partie de sa production en circuit court, alors que ce mode de distribution n'est pratiqué que par une exploitation sur huit pour les conventionnelles. Les ventes via les circuits courts (hors vin) représentent plus de la moitié du chiffre d'affaires dans la moitié des exploitations bio. La vente à la ferme et les marchés sont les modes de commercialisation privilégiés.

(1) : Agreste de juillet 2012, La viticulture en bassin Val de Loire-Centre.

(2) : Agreste de mai 2012 : L'élevage laitier se concentre dans les structures sociétaires de grande dimension économique & Agreste mars 2012 : L'élevage allaitant, entre agrandissement et plus grande productivité du travail

(3) : Agreste de juin 2012, L'aviculture : une filière bien ancrée dans les Pays de la Loire

Les signes officiels de la qualité et de l'origine :
les seuls garantis par l'État



AOC/AOP et AOR

L'Appellation d'origine contrôlée désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (la production, la transformation et l'élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit.

L'Appellation d'origine protégée est l'équivalent européen de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union européenne.

L'Appellation d'origine réglementée (AOR) devra prochainement être enregistrée en Indication géographique (IG), signe européen spécifique aux spiritueux.



IGP

L'Indication géographique protégée désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.



LABEL ROUGE

C'est un signe français qui désigne des produits qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieure par rapport aux autres produits similaires.



STG

La Spécialité traditionnelle garantie protège une recette traditionnelle.



L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE garantit que le mode de production est respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Les règles qui encadrent le mode de production biologique sont les mêmes dans toute l'Europe et les produits importés sont soumis aux mêmes exigences.

Les autres signes de qualité (dont les CCP - certification de la conformité des produits), non reconnus en tant que signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine, ne sont pas retenus dans le champ de l'étude.

INAO



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Etablissement public administratif sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture, l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) est compétent depuis 1935 sur les appellations d'origine et a vu son champ de compétence s'élargir au fil des années. Il est, depuis la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006, en charge de la gestion de l'ensemble des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine, dont les vins de pays devenus IGP en juillet 2009. L'INAO instruit les demandes de reconnaissance des AOC-AOP, IGP, STG et label rouge, assure le suivi des règles relatives à l'agriculture biologique, supervise l'ensemble des contrôles et protège les produits contre les usurpations. L'Institut accompagne les producteurs dans leurs démarches pour l'obtention d'un signe et poursuit cet accompagnement après obtention du signe tout au long de la vie du produit, notamment dans le cadre de missions de contrôle. L'INAO, dont le siège est à Montreuil (93), est organisé autour de services nationaux et territoriaux répartis en 8 unités territoriales, offrant ainsi un maillage fort dans l'ensemble des régions métropolitaines.

Principaux produits ligériens sous signe officiel de qualité

Eaux de vie	
2 AOR	Eaux-de-vie de Poiré du Maine ; Eaux-de-vie de Cidre du Maine
1 AOC	Calvados Domfrontais
Apéritif	
1 AOC	Pommeau du Maine
Vins	
1 IGP	Val de Loire
28 AOC, AOP	Anjou Villages ; Anjou Villages Brissac ; Anjou-Coteaux de la Loire ; Bonnezeaux ; Cabernet de Saumur ; Cabernet d'Anjou ; Coteaux de l'Aubance ; Coteaux de Saumur ; Coteaux du Layon ; Coteaux du Loir ; Coteaux d'Ancenis ; Crémant de Loire ; Fiefs Vendéens ; Gros Plant du Pays Nantais ; Jasnières ; Muscadet ; Muscadet Coteaux de la Loire ; Muscadet Côtes de Grandlieu ; Muscadet Sèvre et Maine ; Quarts de Chaume ; Rosé de Loire ; Rosé d'Anjou ; Saumur ; Saumur-Champigny ; Savennières ; Savennières Coulée de Serrant ; Savennières Roche aux Moines
Viandes	
12 IGP	Bœuf de Vendée ; Bœuf du Maine ; Oie d'Anjou ; Porc de la Sarthe ; Porc de Vendée ; Volailles d'Ancenis ; Volailles de Challans ; Volailles de Cholet ; Volailles de Loué ; Volailles de Vendée ; Volailles du Maine ; Volailles du Val de Sèvres
1 AOC	Maine-Anjou
91 Label Rouge	Volailles (79) ; porcs (6) ; agneaux (3) ; bœufs (2) ; veau (1)
Produits à base de viande	
10 Label Rouge	Produits de charcuterie
Produits de boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie	
1 IGP	Brioche vendéenne
1 Label Rouge	Brioche
Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés	
3 IGP	Mâche nantaise ; Mogette de Vendée ; Melon du Haut-Poitou
Œufs	
1 IGP	Œufs de Loué
3 Label Rouge	Œufs
Sel	
1 IGP	Sel de Guérande
1 Label Rouge	Sel marin
Poissons, mollusques, crustacés frais et produits dérivés	
3 Label Rouge	Conserves (sardine, thon, maquereau)

Source : INAO

Définitions

- Exploitation agricole : unité économique ayant activité agricole, atteignant une certaine dimension et possédant une gestion courante indépendante. Toutes les informations collectées sont rapportées à la commune siège de l'exploitation.
- SAU : surface agricole utilisée par les exploitations.
- Unité de travail annuel (UTA) : temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.
- PBS (production brute standard) : surfaces agricoles et cheptels sont valorisés, pour chaque exploitation, selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes calculées sur la période 2005 à 2009. La PBS traduit un potentiel de production des exploitations permettant de les classer en petites, moyennes ou grandes selon que la PBS est respectivement inférieure à 25 000 euros, comprise entre 25 000 et 100 000 euros, supérieure à 100 000 euros. La contribution des différentes productions à la PBS d'une exploitation permet aussi de déterminer l'orientation technico-économique (OTEX) de cette dernière.
- Orientation technico-économique (OTEX) : une exploitation est déclarée spécialisée dans une production si sa PBS globale résulte, pour au moins les deux tiers, de cette activité.

Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service régional de l'information statistique et économique

12, rue Menou - BP 23523 - 44035 NANTES cedex 1 - Tel : 02 40 12 36 40 - Fax : 02 40 12 36 43

Courriel : srise.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

Site internet : www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

- Directeur Régional : Vincent FAVRICHON
- Directrice de la publication : Patricia BOSSARD
- Rédacteur en chef : Jean-Pierre COUTARD

- Rédaction : Sylvie PAVEN, Olivier JEAN, Bernard ROBERT
- Cartographie : Michel MARECHAL, Virginie PERIN
- Composition : Bénédicte GUY

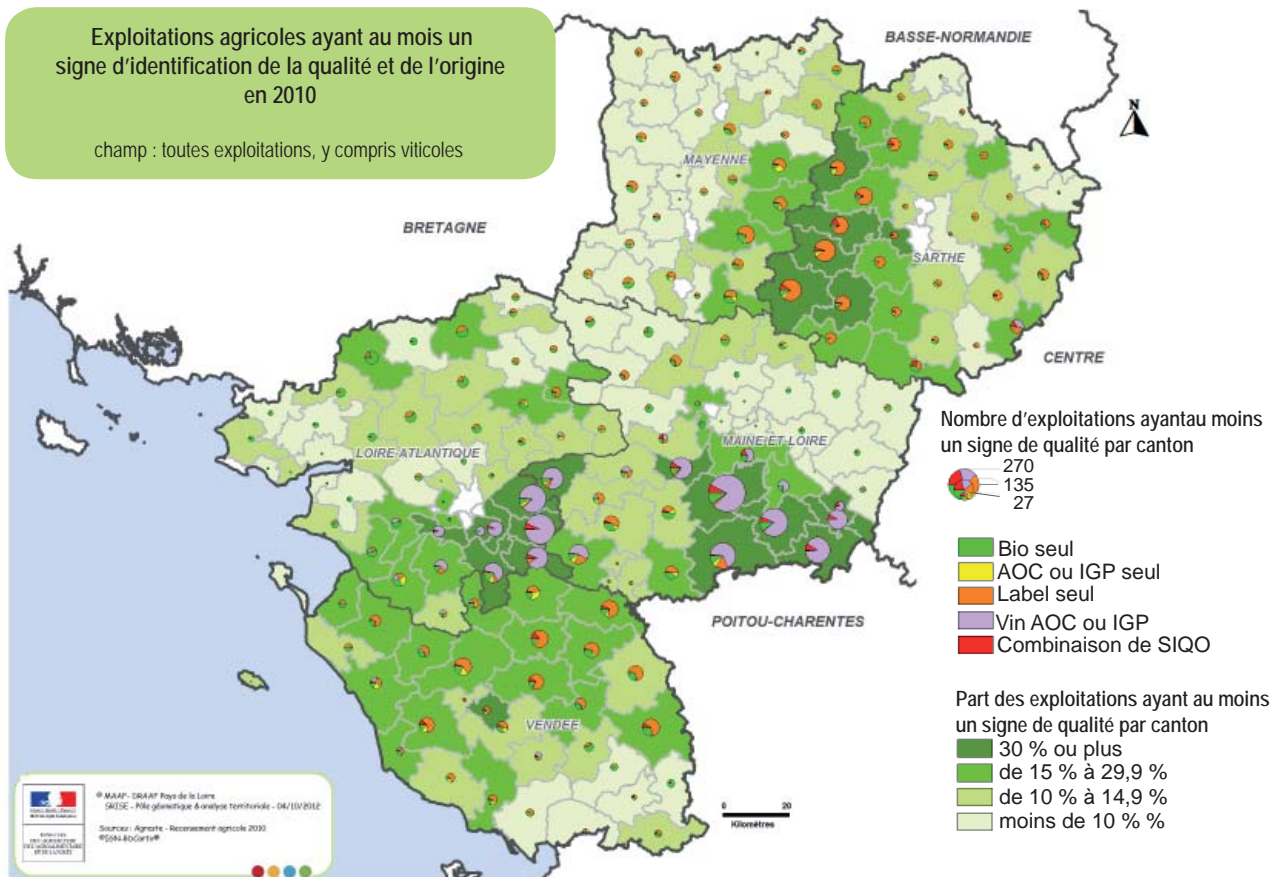
- Dépôt légal à parution
- ISSN : 1956 - 7499
- © Agreste 2012



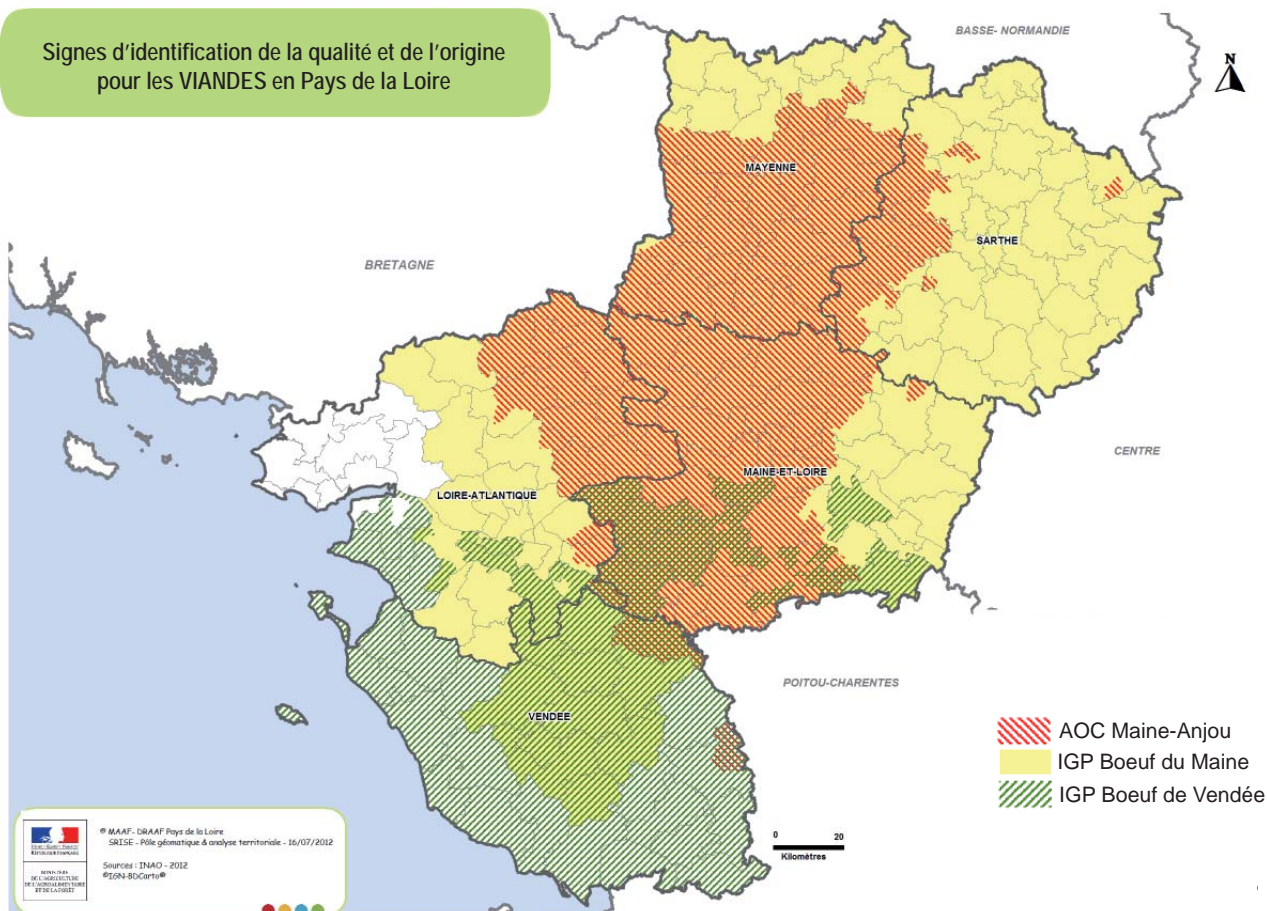
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT

Exploitations agricoles ayant au moins un signe d'identification de la qualité et de l'origine en 2010

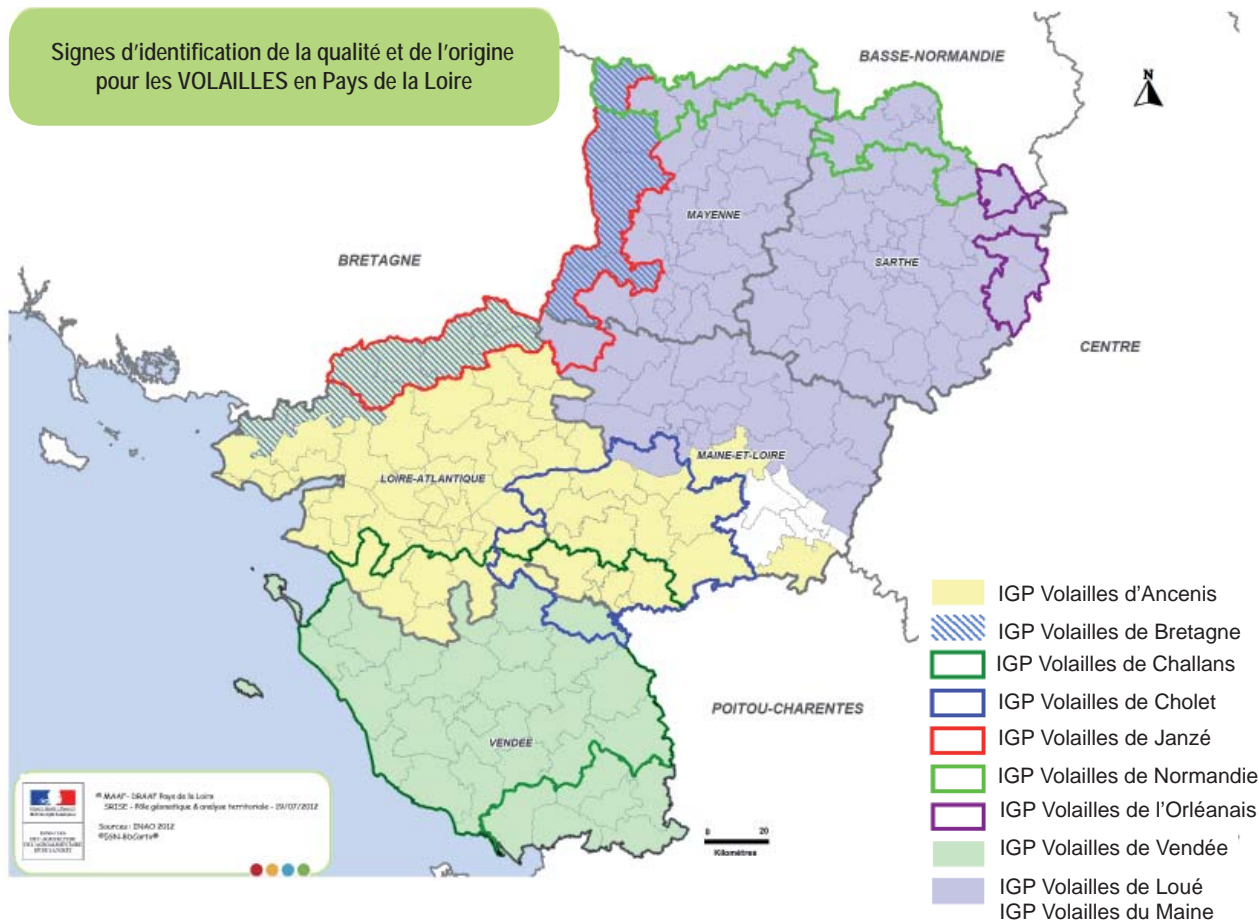
champ : toutes exploitations, y compris viticoles



Signes d'identification de la qualité et de l'origine pour les VIANDES en Pays de la Loire



Signes d'identification de la qualité et de l'origine pour les VOLAILLES en Pays de la Loire



Signes d'identification de la qualité et de l'origine pour les production viticole en Pays de la Loire

Croisement des données INAO, Casier viticole (CVI) et Agreste - RA 2010

